



1ères Affectations d'octobre 2018 – 2ème tranche

3/4 DES STAGIAIRES AFFECTÉS EN ILE-DE-FRANCE !

Les travaux de la CAPN concernant les 1ères affectations d'octobre 2018 se sont achevés le 25 septembre dans un contexte de plus en plus inquiétant pour l'avenir de la DGFIP au vu des mesures découlant du programme Action Publique 2022 qui vont être prises.



Et comme si cela ne suffisait pas, le Directeur Général (DG) nous a annoncé que dans le cadre du PLFjet de loi de Finances de 2019, la DGFIP verra ses effectifs amputer de 2 130 emplois !

Avec de telles annonces, il est clair que notre administration sera, une fois de plus, fortement impactée dans l'exercice de ses missions.

Au-delà de la DGFIP, c'est tout le Service Public à la française qui est attaqué. Et ce sont nos concitoyens les plus fragiles qui seront les victimes de cette politique anti-sociale.

Pour cette CAPN, ce sont 289 lauréats qui ont été appelés.

Nous sommes bien loin de l'appel à la liste complémentaire des 812 lauréats du concours externe que **FO** exigeait après la 1ère tranche de juin 2018.

Face à notre mécontentement, l'administration explique n'avoir pas obtenu l'autorisation budgétaire pour recruter l'ensemble de la liste complémentaire.

Cependant le président de la CAP garde un espoir pour le recrutement d'une troisième tranche d'ici la fin d'année.

Conséquence immédiate de ce recrutement un peu plus important par rapport aux années précédentes, l'ENFIP n'a pas été en mesure de recevoir les agents stagiaires dans des conditions d'apprentissage optimum et équitable.

FO a de nouveau dénoncé les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues : formation initiale de 5 semaines au lieu de 6 à l'ENFIP, la 6^{ème} semaine de formation consacrée «aux mises en situation » dispensée «au plus près de leur lieu d'affectation» (malheureusement pas toujours le cas).

Tous les cours sont dispensés en amphithéâtre, sans ordinateur !!

FO condamne le fait que ces mêmes conditions soient de nouveau appliquées aux agents rentrant au 1^{er} octobre alors que cela devait rester exceptionnel pour les agents formés en août/septembre.

Pour **FO**, cette disposition démontre bien les faiblesses de l'administration en matière de formation.

FO a rappelé à l'administration que sa réflexion sur ce sujet était engagée depuis plus de 2 ans.

Pour une administration qui se veut moderne et efficace, ne serait-il pas temps que la réflexion arrive à son terme afin de mettre en œuvre une réforme de la formation professionnelle de qualité ?

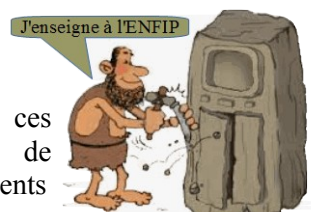
De plus, suite à la décision unilatérale du Directeur Général de réduire les durées de consultation pour les CAPN, concernant cette CAPN **FO** a néanmoins rappelé au Président que le temps de consultation alloué d'une durée de deux jours était beaucoup trop restreint compte tenu de la forte volumétrie de dossiers et des attentes des futurs collègues.

FO regrette qu'une fois encore de nombreux agents n'aient pu bénéficier d'une défense faute d'avoir pu prendre contact avec une organisation syndicale dans les délais de consultation.

À propos des durées de séjour, **FO** déplore, une fois de plus, le blocage de 3 ans instauré pour les primo-affectés hormis pour celles et ceux qui peuvent se prévaloir d'un motif de rapprochement et qui peuvent donc prétendre à une mutation au bout d'un an.

À cette légitime revendication, l'administration nous ressert les mêmes arguments, à savoir : cela permet de stabiliser les effectifs, d'améliorer le fonctionnement des services en bénéficiant d'un retour sur investissement de la formation dispensée in situ. Tout cela bien entendu au mépris de situations qui peuvent être difficiles pour certains agents qui ne peuvent pas justifier d'un motif de rapprochement.

Voir la fin de ce compte-rendu un tableau avec quelques chiffres illustrant la situation compliquée des effectifs.



Même si le taux de renoncations est quasi stable par rapport aux années précédentes, pour **FO**, il est l'expression d'un échec pour l'administration qui se prive ainsi d'une population qui s'est fortement investie dans la préparation de ce concours.

En effet, majoritairement, ces lauréats font le sacrifice de renoncer au bénéfice du concours au vu des contraintes imposées par leur affectation.

Suite aux interventions des organisations syndicales, l'administration, dans le cadre des suites, a donné satisfaction à 8 agents pour leur rapprochement ce qui explique le différentiel entre le nombre de rapprochements effectués au projet et dans ceux du mouvement.

Concernant les rapprochements non satisfaits, l'administration nous a confirmé que les agents stagiaires appelés pour le 1^{er} octobre et n'ayant pas obtenu leur rapprochement, pourront demander de nouveau leur rapprochement pour le mouvement de septembre 2019 : piètre consolation pour celles et ceux qui sont concernés par un rapprochement non satisfait !

Pour **FO**, même si ce mouvement au dire de la DGFIP est particulièrement abouti, l'administration aurait pu améliorer les suites compte tenu du sous-effectif chronique sur plusieurs directions.

Mais l'administration pour sa gestion des effectifs s'appuie sur les taux de vacances d'emplois en national (5,5 %), province (4,5 %) et région Ile de France (7,9 %) en visant à réduire le différentiel de 3,4 % entre la RIF et la province.

Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront.

FO exige l'appel total des listes complémentaires et le comblement des emplois à hauteur des vacances.

Pour tous les motifs évoqués ci-dessus, FO a voté CONTRE ce mouvement de 1ères affectations des lauréats du concours 2017.

Extraits de la déclaration liminaire FO

Sur les 4 500 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, le ministère à lui seul en absorbera près de 45 % soit :

- 2 130 à la DGFIP
- 67 en administration centrale.

C'est donc un chiffre supérieur à 2018, confirmé par le DG dans son message du 17 septembre alors même que les services sont déjà « à l'os ».

Et c'est sans doute pour tenter de nous consoler, que le DG précise que ce chiffre est en deçà des craintes émises par certains, tout en rappelant : « ce chiffre est compatible avec le maintien de recrutements externes significatifs du fait des niveaux de départ à la retraite ». Pour **FO**, c'est une piètre consolation qui ne nous rassure aucunement.

FO n'accepte pas ces nouvelles suppressions d'emplois qui aggraveront une situation déjà très tendue dans les services et qui détérioreront encore plus les conditions de travail des agents.

Concernant le Prélèvement à la Source, pour **FO**, les

atermolements présidentiels sur sa mise en œuvre et leur expression publique ces dernières semaines ont eu comme première conséquence de générer le malaise et parfois la colère des agents de la DGFIP.

Le Ministre Darmanin s'est voulu rassurant (comme il sait l'être dans tous ses passages médiatiques, il a indiqué qu'il n'avait pas connaissance d'un surplus d'usagers aux guichets de la DGFIP en cette période. Peut-être s'y est-il rendu un jour de fermeture de l'accueil ?



Toutefois, il n'a pas nié que le mois de janvier 2019 serait « compliqué » notamment pour les services d'accueil. C'est sans doute pour que les agents puissent faire face aisément à cette réforme d'ampleur que des emplois seront supprimés.

En termes de clarification sur le projet de « déconcentration de proximité » le ministre est resté très flou, à savoir : la réflexion est en cours et cette réforme devrait s'étaler jusqu'à la fin du quinquennat, les implantations devraient être réexaminées en fonction « des bassins de vie ». Pour **FO**, ce projet ne doit en aucun cas être l'occasion de mettre en place un service public de proximité au rabais qui n'apporterait aucune plus-value pour les citoyens les plus fragiles.

Concernant les mutations et 1^{ères} affectations, pour pallier les suppressions d'emploi le DG a décidé de modifier les règles de gestion en matière de mutation. Avec les suppressions d'emplois à venir, le risque est grand de voir de nouveau ces règles modifiées alors que ces dernières sont encore à l'état expérimental.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestions redeviennent opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

FO estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est inacceptable.

FO ne peut accepter l'instauration des postes aux choix avec un périmètre en perpétuelle extension ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

En ce qui concerne cette CAPN

Après un niveau de recrutement sans précédent en juin dernier, force est de constater que le compte n'y est toujours pas puisque la projection des effectifs fin 2018 fait apparaître (après intégration des PACTE) **un solde négatif de 1 137 agents**. Il restait donc de la marge pour que la DGFIP appelle l'intégralité de la liste complémentaire en tenant compte des renoncations, à savoir le reliquat des 522 lauréats restants après ce mouvement. Ces quelques chiffres significatifs illustrant la marge de manœuvre disponible pour donner satisfaction à d'autres lauréats :

- ✗ 20 lauréats ont obtenu leur 1er voeu
- ✗ 10 lauréats ont obtenu leur 2ème voeu
- ✗ 3 lauréats ont obtenu leur 3ème voeu
- ✗ 15 directions dont 4 fermées présentant un solde négatif des effectifs supérieurs à 20 agents.

Concernant les rapprochements, le taux de 55,5 % de rapprochements satisfaits a généré une grande déception pour toutes celles et ceux qui pouvaient espérer, compte tenu de leur situation personnelle, une meilleure prise en considération de leur situation.

Au projet, ce sont 27 renoncations constatées, mais ce nombre risque fort d'être en nette augmentation à l'issue de ce mouvement avec 56 affectations d'office (11 sur le département des Hauts de Seine, 45 sur le département de Seine Saint-Denis) outre le peu d'appétence que présentent ces départements, pour les agents qui avaient un motif de priorité et qui se sont vus affectés sur ces directions, la déception est d'autant plus grande.

Il y a aussi, à la lecture des fichiers que vous nous avez fournis, 52 demandes de rapprochement non satisfaites dont 10 demandes de priorité DOM. Et nous savons que parmi ces dossiers, il y a des situations difficiles qui auraient sans doute mérité un peu plus de mansuétude.

En matière de formation, au moins ces futurs collègues de la DGFIP ne vivront pas les aléas d'une formation un peu décousue qu'ont connu une partie des collègues appelés pour leur formation fin août.



FO rappelle son opposition au concours commun de catégorie C. Sous prétexte d'économies, il est davantage destiné à ouvrir la porte à un concours interministériel qu'à assurer un recrutement satisfaisant pour les lauréats.

FO demande le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du concours de la catégorie C.

FO dénonce des RAN inadaptées à notre réseau et revendique des règles de gestion profitant à tous les agents.

FO réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.

FO dénonce :

- l'obligation pour les lauréats du concours externe en première affectation d'être affectés ALD sans aucune possibilité de choix d'une mission-structure,
- l'obligation pour ces mêmes lauréats de devoir rester 3 ans sur cette affectation avant toute possibilité de mutation, même si **FO** se félicite d'avoir obtenu la réduction de ce délai de séjour à un an pour les agents en situations prioritaires.

FO exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

FO exige la création de deux réels mouvements de mutations par an.

FO exige l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

FO exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

	Projet 2018	Suites 2018
Lauréats appelés	289	289
Lauréats affectés	262	262
Renoncations	27	32 soit un taux de 11,1 %
Rapprochements demandés	117	117
Rapprochements effectués	65 (dont 19 rapprochements internes)	73 (dont 23 rapprochements internes) soit un taux de 62,4 %
Nbre de sursis		1
Nbre de cas évoqués	62	
Nbre cas sociaux	2	1 pris en compte
Nbre modifications effectuées après CAPN		11
Affectations d'office	56	49
Nbre départements fermés	70	63
Directions et Services (compétence nationale/spécialisée) fermés	22	22